



ST MARCEAU IMMO

EURL au capital de 7500 € - RCS Orléans 444 683 619

Siège social : 89 rue Eugène Turbat 45100 Orléans

Tél : 02 38 42 00 48 - E-mail : orleans@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR7244468361900027 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n° 432 612 délivrée par la préfecture d'Orléans ( 45000 ) 181 rue de Bourgogne – Activités : Transaction – Garantie financière Transaction (\*) : CEGI : 128 rue de la Boétie 75008 Paris - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (\*) cf votre carte professionnelle.

### Ventes – Barème à compter du 15 Septembre 2014

#### **Honoraires de transaction** (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Honoraires TTC	Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 19.999 €	3000 €	De 115.000 à 129.999 €	7,80 %
De 20.000 à 40.999 €	4000 €	De 130.000 à 149.999€	7,30 %
De 41.000 à 49.999 €	10,30 %	De 150.000 à 199.999 €	6,80 %
De 50.000 à 64.999 €	9,80 %	De 200.000 à 249.999 €	6,30 %
De 65.000 à 79.999 €	9,30 %	De 250.000 à 299.999 €	5,80 %
De 80.000 à 94.999 €	8,80 %	Supérieur à 300.000€	5,30 %
De 95.000 à 114.999 €	8,30 %		

**\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### Locations – Barème à compter du 15 Septembre 2014

**Honoraires de location pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

**Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :**

- 10%TTC du montant du loyer annuel hors charges.
- Cette rémunération est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur.
- 120 € partagés par moitié entre le locataire et le bailleur.

**La part « locataire » est limitée à 11 € / m<sup>2</sup>**